

## Inscription :

Inscription gratuite exclusivement en ligne, (avant le 05-10-2012) sur

<http://enqueteur.cete-ouest.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=23649&lang=fr>

Le déjeuner sur place, à l'Espace Beaulieu, sera à la charge de chaque participant.  
(tarif 15,60 € à régler le matin, à l'arrivée).

### Contacts techniques :

Villette Serge : ☎ 02 40 12 83 40

Ganne Maryse : ☎ 02 40 12 83 60

### Renseignements pratiques : CETE de l'Ouest

[evenement.cete-ouest@developpement-durable.gouv.fr](mailto:evenement.cete-ouest@developpement-durable.gouv.fr)

Chanteux Claudie : ☎ 02 40 12 84 51

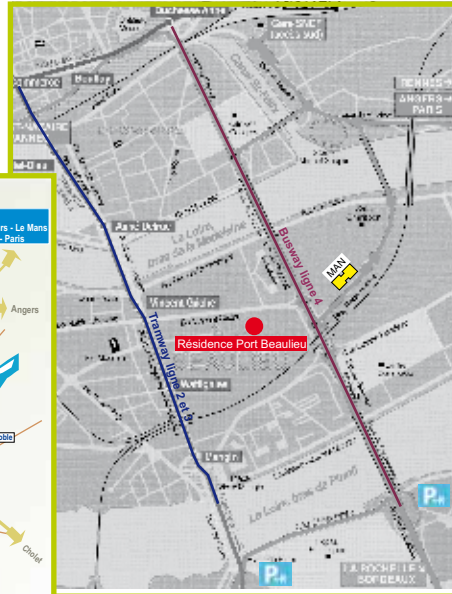
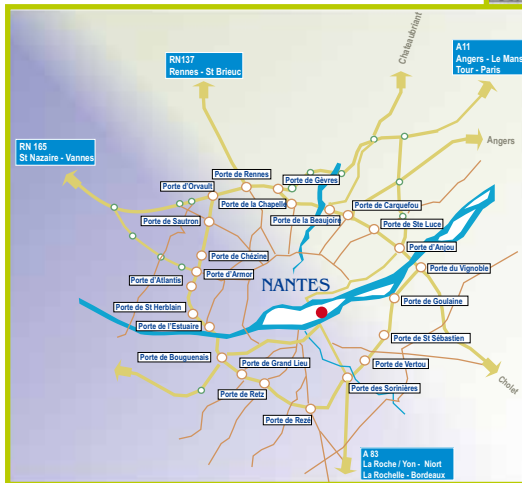
Bacaud Patrick : ☎ 02 40 12 85 21

## Accès :

Espace Port Beaulieu - 9 boulevard Vincent Gâche 44200 - Nantes

Accès direct par les lignes de tramway 2 et 3 et busway 4

A vingt minutes à pied de la gare



**CETE**  
de l'Ouest

Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Ouest

M.A.N., 9 rue René Viviani BP 46223

44262 Nantes cedex 2

téléphone : 02 40 12 83 43 - Mel:dimer.cete-ouest@developpement-durable.gouv.fr

Conception : CETE Ouest/DIMER - Crédits photos : CETE de l'Ouest

Nantes

16 octobre  
2012

Journée  
technique

**COTITA**  
OUEST



Les  
zones  
humides



Centre d'Études Techniques  
de l'Équipement de l'Ouest

[www.cete-ouest.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cete-ouest.developpement-durable.gouv.fr)



La prise en compte des zones humides dans les démarches de planification et les projets d'aménagement est devenu un enjeu majeur pour garantir un développement durable des territoires, préserver la biodiversité et favoriser l'atteinte du bon état écologique des fleuves, rivières et espaces côtiers.

L'objectif de la journée est de rappeler le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit toute démarche sur les zones humides depuis son identification, sa caractérisation, les règles de protection jusqu'à l'évaluation des interactions avec un projet (directes et indirectes) et les conditions de mises en oeuvre d'éventuelles mesures compensatoires en lien avec les impacts résiduels.

Les exemples porteront à la fois sur l'urbain et l'interurbain et sur plusieurs types de projet (aménagement, agricole et infrastructures).



## 09h 00 Accueil

### 09h 30 - 09h 45 Ouverture de la journée

#### Zones humides et réglementation : quelles évolutions ?

09h 45 - Evolution du cadre réglementaire associé aux zones humides .

*Groupe d'Histoire des Zones Humides - O. Cizel*

#### Identification et recensement des zones humides

10h 15 - Méthode d'identification et caractérisation des zones humides .

*Université de Rennes - B. Clément*

10h 45 - Articulation des démarches d'inventaires polices de l'eau et planification .

*DREAL Pays de Loire - J.M. Quemener*

#### Fonctions et services rendus par les zones humides et les approches pour les qualifier, quantifier, voire monétariser

11h 15 - Préservation et intégration des zones humides en milieu urbanisé - zoom sur les résultats du Grand Prix Zones humides en milieu urbanisé 2011 .

*CERTU - M.Saulais*

11h 45 - Etat des lieux des services rendus par les zones humides : application sur les zones humides des secteurs du Marais Breton, de la baie de St Briec et de la lagune de la Belle Henriette.

*Agence de l'eau Loire Bretagne - S. Blanquart*

12h 15 - Temps d'échange .

## 12h 45 - 14h 00 Déjeuner

#### Retours d'expérience sur la gestion de zones humides

14h 00 - Zone humide d'espace classé : l'exemple du marais Poitevin .

*IIBSN et Parc Interrégional du marais Poitevin - G. Chourré et un représentant du parc*

#### Retours d'expérience sur la prise en compte des zones humides au travers de quelques projets d'aménagement

14h 30 - Zones humides et aménagement urbain : exemples d'écoquartiers de l'agglomération nantaise .

*CETE Ouest - O. Hautbois*

15h 00 - Zones humides et infrastructures : l'exemple de St Lambert la Poterie .

*CG 49 - P. Anglade*

15h 30 - Démarches exploratoires pour le dimensionnement des effets d'un projet et mesures compensatoires associées à l'évaluation .

*CETE Ouest - S. Villette*

16h 00 - Temps d'échange

## 16h30 - 16h45 - Clôture de la journée